

# Bulletin d'inscription

Formation **Droit de l'urbanisme pour les non-juristes**  
 Lieu **En distanciel**  
 Date choisie Session /  du vendredi 07 au samedi 08 octobre 2022 - 9h00-17h30

## Le stagiaire

Civilité  Mme -  Mlle -  M.  
 Nom ..... Prénom .....  
 Fonction exercée .....  
 Téléphone ..... Email .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....

## La collectivité

Type  Mairie -  Communauté de Commune  
 Conseil Régional -  Conseil Départemental  
 Intitulé .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Responsable ..... Email .....  
 Téléphone .....  
 Nombre d'habitants .....

*Signature de l' élu*

*Signature et cachet de la collectivité*

## Tarifs de la formation T.T.C par jour\*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

- > **300 €** Pour une commune de moins de 5 000 habitants
- > **350 €** Pour une commune de 5 000 à 20 000 habitants
- > **400 €** Pour une commune de 20 000 à 50 000 habitants
- > **500 €** Pour une commune de 50 000 à 100 000 habitants
- > **550 €** Pour une commune de plus de 100 000 habitants, Conseillers, Départementaux et Conseillers Régionaux
- > **550 €** Tarif unique DIF élus

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

\* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al4°4 du CGI

## Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

# Formation

## Droit de l'urbanisme pour les non-juristes

---

### Objectif

- Connaître les bases essentielles des **règles d'urbanisme**.
- Appréhender au mieux **les instruments clés quotidiennement utilisés dans ses services** : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.
- Maîtriser les **enjeux de l'aménagement urbain** (<https://www.ensapformation.com/formation/fondamentaux-de-lamenagement-urbain-9/>).

### Programme

- Appréhender le contexte de l'urbanisme, définir et identifier les documents locaux d'urbanisme
- Maîtriser le SCoT : pièce maîtresse de la planification stratégique
- Cerner le PLU : clé de voûte des projets urbains durables
- Mesurer les enjeux de l'aménagement, identifier les procédures d'aménagement et choisir la plus adaptée
- Maîtriser la procédure et les modalités de réalisation de la ZAC
- Définir les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération
- Assimiler les outils de la maîtrise foncière
- Cerner la procédure d'expropriation, Utiliser le droit de préemption
- Appréhender le régime du permis de construire et des autorisations d'urbanisme
- Identifier le nouveau champ d'application des différentes autorisations de construire

### Prérequis :

- Aucun

### Moyens pédagogiques:

- Support pédagogique
- Cas pratiques d'un PLU d'une strate de collectivité équivalente
- Évaluation finale de la formation par un QCM. Le stagiaire est réputé réussir la formation à partir de la note de 10/20.

### Modalités / Conditions d'accès :

- Présentiel
- Durée du stage : 2 journées de 6 heures
- Accueil des personnes en situation de handicap sous conditions. Pour plus de renseignements 03 87 37 15

21

## Taux de réussite :

- en attente

## Taux de satisfaction :

- 100 %

*Cette formation peut également vous intéresser* [le risque pénal de l' élu local \(https://www.ensapformation.com/formation/le-risque-penal-de-lelu-local-38/\)](https://www.ensapformation.com/formation/le-risque-penal-de-lelu-local-38/)

## Lieu / En distanciel

Nous vous proposons de suivre cette formation en distanciel via une plateforme de visioconférence.

Nous vous transmettrons le lien de connexion dans la convocation qui vous sera envoyée quelques jours avant le stage.

📍 Plateforme Click Meeting de l'ENSAP

☎ 03 87 37 15 21